

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-226 du 6 Juin 1985

portant ratification de l'Accord d'Assistance Technique signé le 20 Mars 1985 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Islamique de Développement (B I D) dans le cadre de la Préparation du Plan Directeur pour l'Aménagement de la vallée du Fleuve Niger au Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU Le décret N° 85-123 du 11 Avril 1985 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification de l'Accord d'Assistance Technique signé le 20 Mars 1985, entre la République Populaire du Bénin et la Banque Islamique de Développement (B I D) dans le cadre de la Préparation du Plan Directeur pour l'Aménagement de la Vallée du Fleuve Niger au Bénin ;

VU La décision N° 85-34/ANR/CP du 3 Mai 1985 autorisant la ratification de l'Accord d'Assistance Technique signé le 20 Mars 1985, entre la République Populaire du Bénin et la Banque Islamique de Développement (B I D) dans le cadre de la Préparation du Plan Directeur pour l'Aménagement de la Vallée du Fleuve Niger au Bénin.

D E C R E T E :

Article 1. Est ratifié l'Accord d'Assistance Technique signé le 20 Mars 1985 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Islamique de Développement (B I D) dans le cadre de la Préparation du Plan Directeur pour l'Aménagement de la Vallée du Fleuve Niger au Bénin et dont le texte se trouve ci-joint .

- 2 -

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Juin 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Pour le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statisti-
que, absent,

Hospice ANTONIO

Didier DASSI

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,

Ministre intérimaire
Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,

Frédéric AFFO.-

Adolphe BIAOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 4 PPC 2 SGCEN 4 SPD 2
MAEC-MPS-MFE-MDRAC 16 AUTRE MINISTÈRES 10 PREFECTURES 6 DPE-DLC-
INSAE-BCP 8 IGE 2 DCCT-GDE CHANG.-ONEPI 3 BN-DAN 2 CAA 4 BID 2 MIC 2
JORPB 1.-